



Developmental
SERVICES

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE RENFORCEMENT
DE LA CAPACITÉ DE LOGEMENT POUR
LES PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE
INTELLECTUELLE

DÉCLARATION D'INTÉRÊT:
SOLUTIONS DE LOGEMENT INNOVANTES
ET PROJETS DE DÉMONSTRATION

Lignes directives relatives à la soumission de propositions
mars 2015



Lettre du président du Groupe de travail sur le logement pour les personnes ayant une déficience intellectuelle

mars 2015

Le Groupe de travail sur le logement pour les personnes ayant une déficience intellectuelle est heureux d'annoncer la diffusion de la déclaration d'intérêt pour des solutions de logement innovantes du ministère des Services sociaux et communautaires. Les membres du Groupe de travail sur le logement, qui sont presque 20, se réunissent tous les mois depuis septembre 2014 et nous voyons l'annonce du ministère comme une première étape importante vers l'atteinte de l'un de nos principaux objectifs. Notre « programme d'action » accorde la priorité à la recommandation qui consiste à entreprendre des initiatives de logement innovantes en réaction à la crise du logement qui touche les adultes ayant une déficience intellectuelle et leur famille en Ontario.

Le Groupe de travail sur le logement se penchera sur les autres objectifs clés au cours des mois qui viennent, notamment :

- une deuxième annonce de déclaration d'intérêt (avec une date limite pour les demandes dans le courant de l'année 2015) qui donnera une autre occasion pour présenter des propositions);
- la poursuite de l'expansion de la bibliothèque de ressources en ligne pour les familles et les organisations sur les initiatives de logement qui peuvent être adaptées aux besoins de leurs collectivités;
- des recommandations à l'intention du gouvernement au sujet de la coopération interministérielle, des défis et des obstacles;
- une enquête sur les pratiques prometteuses actuelles en Ontario et ailleurs qui peuvent mériter d'être reproduites ou répandues.

L'œuvre du Groupe de travail sur le logement est rendue possible grâce à la volonté du gouvernement de faire de réels progrès afin de surmonter de graves difficultés, comme en témoigne l'engagement de 3 millions de dollars du ministère des Services sociaux et communautaires afin d'assurer un financement continu dans le but d'explorer et de mettre à l'essai des solutions de logement innovantes. Les « projets de démonstration » qui ont été approuvés peuvent être maintenus au fil du temps s'ils démontrent leur efficacité à lutter contre la crise du logement qui touche les adultes ayant une déficience intellectuelle.

Voici quelques points clés qui concernent l'annonce de la déclaration d'intérêt :

- Une nette préférence sera accordée aux propositions qui mettent l'accent sur les approches des initiatives de logement qui sont axées sur un « partenariat innovateur ».

- Même si les ressources du MSSC sont importantes pour les « projets de démonstration », les personnes qui conçoivent les projets devraient chercher à intégrer les énergies et les ressources qui proviennent d'autres sources, y compris des particuliers, des familles, des organisations communautaires, des organismes, du secteur privé, des différents ordres de gouvernement et de plusieurs ministères provinciaux.
- Il y avait 14 326 Ontariennes et Ontariens ayant une déficience intellectuelle sur les listes d'attente pour des services en établissement en date du 31 mars 2014 (Rapport annuel 2014 du Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario) : nous cherchons des propositions qui font preuve d'une réflexion qui sort des sentiers battus afin d'accélérer les progrès pour répondre à leurs besoins.
- Nous cherchons des propositions pour des solutions de logement innovantes qui ne reproduisent pas simplement les approches existantes, comme les foyers de groupe traditionnels.
- La « reproduction » constituera une cible. Les propositions permettent-elles la conception de modèles qui peuvent être mis en application aux quatre coins de la province?
- La « qualité » est une considération importante. Comment ce modèle enrichit-il la qualité de vie des personnes concernées, par exemple en favorisant l'inclusion sociale, l'engagement et la participation communautaires?

Cette déclaration d'intérêt pour des solutions de logement innovantes est une étape sur la longue route qui mène au règlement de la crise du logement pour les adultes ayant une déficience intellectuelle de l'Ontario et leur famille. Bien que l'engagement en matière de financement soit fort bien accueilli, le Groupe de travail sur le logement est conscient des limites importantes de l'investissement par rapport à l'ampleur du problème du logement. Les listes d'attente grandissantes, récemment soulignées dans le Rapport annuel 2014 du Bureau de la vérificatrice générale, indiquent clairement qu'il faudra en faire beaucoup plus si nous désirons faire des progrès réellement satisfaisants. Le Groupe de travail sur le logement continuera de préconiser des investissements plus importants en termes de ressources gouvernementales au cours des mois et des années à venir.

Personne ne peut imaginer une solution de logement « universelle » qui convient à tout le monde. Le Groupe de travail sur le logement prend toutefois son mandat au sérieux et nous nous sommes engagés à élargir nos ressources et à concevoir une gamme d'outils et d'options. Nous croyons fermement que la déclaration d'intérêt du ministère pour l'annonce de solutions de logement innovantes se traduira par l'émergence de projets de démonstration novateurs et créatifs qui seront un précieux pas en avant.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.



Ron Pruessen, président

Au nom du Groupe de travail sur le logement pour les personnes ayant une déficience intellectuelle de l'Ontario

Table des matières

Aperçu et contexte	5
Objectifs	7
Admissibilité	8
Critères d'évaluation pour les propositions	9
Les projets et dépenses inadmissibles	11
Processus d'examen et de sélection	11
Directives relatives à la soumission des propositions	12
Contenu des propositions	13
Reddition de comptes en matière de rendement et communication de l'information financière	13
Renseignements supplémentaires	14
Annexe: Glossaire	15

Aperçu et contexte

Le Groupe d'étude sur le logement, un comité de la Table de concertation des partenaires sur les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle (la « Table de concertation »), a diffusé, en septembre 2013, un rapport intitulé *Mettre fin à l'attente – Programme d'action pour trouver une solution à la crise du logement touchant les adultes ayant une déficience intellectuelle en Ontario*.

Le rapport contenait plusieurs recommandations, notamment la création d'un groupe de travail sur le renforcement de la capacité de logement afin de trouver des options de logement innovantes et de concevoir des projets de démonstration que le ministère des Services sociaux et communautaires (MSSC) pourrait financer et évaluer.

En avril 2014, le MSSC a annoncé la création du Groupe de travail sur le logement pour les personnes ayant une déficience intellectuelle (le « Groupe de travail sur le logement ») – le tout premier groupe de travail intersectoriel chargé de s'attaquer particulièrement aux problèmes de logement qui touchent les adultes ayant une déficience intellectuelle. Les travaux du Groupe de travail sur le logement constituent un volet de la stratégie d'investissement de 810 millions de dollars du gouvernement de l'Ontario pour des services à la collectivité et aux personnes ayant une déficience intellectuelle qui a été annoncée dans le budget de l'Ontario de 2014. Cet investissement comprend un financement annuel de 3 millions de dollars à l'échelle de la province afin de financer des pratiques de logement innovantes et prometteuses.

En l'espace de deux ans, le Groupe de travail va :

- élaborer un cadre pour les projets axés sur le renforcement de la capacité, puis déterminer et recommander des projets de démonstration que le gouvernement pourrait financer et évaluer à compter de 2015;
- déterminer les indicateurs de rendement pour les projets de démonstration;
- concevoir des ressources en ligne dans le but d'aider les particuliers et les familles à s'informer, à réseauter, à collaborer et à se soutenir mutuellement afin d'explorer et de trouver des solutions de logement avantageuses.

Le Groupe de travail songe à offrir au moins deux occasions pour présenter des propositions de logement : la date limite pour soumettre une proposition dans le cadre de la première occasion, dont les détails sont contenus dans le présent document, est le 27 avril 2015 ; les détails de la deuxième occasion seront annoncés dans le courant de l'année 2015.

Le Groupe de travail sur le logement examinera les propositions et formulera des recommandations au MSSC. Les propositions recommandées faciliteront la transformation en cours du système de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle en un système qui assure des soutiens centrés ou orientés sur

la personne, favorise une plus grande inclusion et autonomie des personnes et mobilise les secteurs, les gouvernements et les ministères provinciaux pertinents.

Lorsqu'il recommandera des projets afin d'obtenir du financement, le Groupe de travail sur le logement tiendra compte de la contribution du projet à l'atteinte des objectifs de transformation et à la réalisation des objectifs de logement précis et il les évaluera en déterminant s'il s'agit de solutions rentables et inclusives qui peuvent fonctionner dans d'autres régions de la province. Le MSSC étudiera les recommandations du Groupe de travail sur le logement et approuvera le financement d'un certain nombre de projets. Pendant et/ou après la période de mise en œuvre du projet, le MSSC peut prendre en considération des projets qui ont porté fruit et qui sont potentiellement viables afin de poursuivre le financement ou l'expansion après la période initiale de deux ans pour les projets de démonstration.

Objectifs

Les propositions recommandées par le Groupe de travail sur le logement afin d'obtenir du financement devraient :

1. élargir la capacité globale de soutiens au logement et de soutiens en établissement en formant des partenariats entre les particuliers, les familles, les organismes, les différents ordres de gouvernement, les organismes communautaires et le secteur privé.
2. élargir la gamme d'options et de choix qui s'offrent aux adultes ayant une déficience intellectuelle, en mettant l'accent sur des projets de démonstration créatifs qui proposent des solutions de rechange aux services et aux soutiens en établissement financés par le MSSC qui sont actuellement offerts.
3. accroître les capacités communautaires (c.-à-d. prévoir des espaces de logement supplémentaires) qui favorisent l'inclusion et qui améliorent la qualité de vie des personnes qui bénéficient de soutiens au logement et de soutiens en établissement afin qu'un plus grand nombre de personnes puissent participer pleinement dans leur collectivité.
4. montrer des moyens d'améliorer le système de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle existant et de diminuer rapidement et de manière importante les listes d'attente pour les soutiens au logement et les soutiens en établissement pour les adultes ayant une déficience intellectuelle. Cela comprend les soumissions qui proposent la conception et l'analyse de nouveaux modèles de logement.
5. encourager des approches centrées sur la personne ou orientées sur la personne à l'aide de soutiens personnalisés qui sont offerts dans des milieux communautaires inclusifs.

Admissibilité

Critères obligatoires : Les propositions pour ce financement peuvent uniquement être présentées par ceux et celles qui sont associés ou qui se sont associés à une personne morale, y compris, mais non de façon limitative, les organismes bénéficiaires de paiements de transfert. Tous les projets proposés doivent être liés au logement pour les adultes admissibles qui ont une déficience intellectuelle. Si les personnes obtiennent un logement qui est dans la portée du projet, leur admissibilité aux services pour les personnes ayant une déficience intellectuelle qui sont offerts par l'intermédiaire de Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle doit être confirmée.

La personne morale n'est pas tenue de recevoir actuellement un financement du MSSC (c. à-d. d'être un organisme bénéficiaire de paiements de transfert existant financé par le MSSC). Bien que le MSSC encourage vivement les partenariats à l'intérieur des secteurs et entre les secteurs, chaque projet doit comporter une auteure principale ou un auteur principal de demande. L'auteure principale ou l'auteur principal de la demande, qui est la seule personne-ressource pour le

MSSC, signera le contrat. La personne morale accepte la responsabilité de respecter les modalités et les conditions du financement, advenant que la proposition soit sélectionnée.

Comme les membres du Groupe de travail sur le logement peuvent faire partie des groupes qui présentent des projets en vue d'obtenir du financement, ils ont signé des déclarations relatives aux conflits d'intérêts au début de leur adhésion. Cette déclaration explique clairement qu'ils doivent veiller à ce que tout conflit d'intérêts potentiel qui découle d'une question qui fait l'objet d'une discussion par le Groupe de travail soit porté à l'attention de la présidente ou du président, qui déterminera si des mesures s'imposent pour aborder le conflit d'intérêts ou le conflit d'intérêts potentiel, notamment en exigeant que les membres s'abstiennent d'en discuter ou de prendre des décisions à cet effet. Cela signifie, plus précisément, que les membres du Groupe de travail sur le logement qui appartiennent à une organisation qui soumet une proposition ne peuvent ni donner de renseignements supplémentaires, ni discuter, examiner, noter ou recommander ces propositions.

Critères d'évaluation pour les propositions

A review team will evaluate project proposals using the criteria listed below. Each proposal will receive a score out of a maximum of 100 points. The following scoring criteria apply:

- **La compatibilité :** L'approche proposée est compatible avec les principes de la transformation des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle (p. ex. la citoyenneté à part entière, l'orientation sur la personne, l'équité, l'accessibilité, la transférabilité, la responsabilisation, la sécurité et la protection, la durabilité) tels qu'ils sont énoncés dans Opportunités et Action. (20 points)
- **L'innovation :** Les approches sont innovantes et montrent comment elles se distinguent des modèles de logement traditionnels, y compris de ceux qui sont financés principalement par le MSSC. (20 points)
- **Les partenariats :** La proposition préconise la formation de partenariats créatifs qui exploitent les connaissances et les ressources d'intervenantes et d'intervenants qui n'ont pas participé auparavant ou qui n'ont pas participé de manière importante à des programmes de logement ou de services en établissement pour des adultes ayant une déficience intellectuelle. Cela implique d'aller au-delà des organismes financés par le MSSC afin de mobiliser (ou de faire participer davantage) les familles, les organismes communautaires, le secteur privé, les gouvernements municipaux et fédéral ainsi que les autres ministères au sein du gouvernement provincial. Les projets proposés devraient tirer parti des services, des ressources et des infrastructures qui sont en place dans les collectivités ou les compléter. Les projets devraient proposer d'améliorer la collaboration au sein du secteur ou de créer des partenariats avec d'autres secteurs. (15 points)
- **La durabilité :** (1) *La contribution à la durabilité du système :* La proposition montre qu'il est possible de créer un impact à long terme sur les capacités provinciales afin de réduire les listes d'attente pour les soutiens au logement et les services de soutien en établissement pour les adultes ayant une déficience intellectuelle : par exemple, le projet proposé pourrait-il être évolutif (c.-à-d. répandu) ou reproduit (c.-à-d. adopté par d'autres) afin de contribuer à réduire les listes d'attente? (2) *La durabilité du projet :* Est-ce que la proposition prévoit d'autres plans pour en assurer la durabilité au fil du temps? (15 points)

Critères d'évaluation pour les propositions (suite)

- **L'impact** : La proposition montre l'impact potentiel à long terme sur la qualité de vie et les possibilités d'inclusion dans la collectivité : par exemple, l'accroissement des capacités communautaires enrichira-t-il les expériences des adultes ayant une déficience intellectuelle qui sont liées à l'emploi, à l'éducation et aux aptitudes sociales? (10 points)
- **La faisabilité** : La proposition peut-elle être réalisée dans les délais et le budget impartis? A-t-on déterminé des jalons, des indicateurs et des résultats dans le but de mesurer les progrès et la réussite globale du projet? (10 points)
- **L'optimisation des ressources** : Le budget proposé représente une bonne optimisation des ressources et les dépenses indiquées sont directement rattachées au projet. Le budget comporte suffisamment de détails ainsi qu'une ventilation des dépenses. (10 points)

Les projets et dépenses inadmissibles

Les types de projets, de dépenses et d'activités suivants ne sont pas admissibles à un financement dans le cadre de cette initiative :

- les approches qui ne montrent pas comment elles se distinguent des modèles de logement traditionnels, y compris ceux qui sont financés principalement par le MSSC;
- les projets qui sont incompatibles avec les principes de la transformation des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle;
- le financement de fonctionnement pour améliorer les programmes existants financés par le MSSC ou le financement de transition;
- la plupart des achats de matériel*;
- les immobilisations importantes pour la construction de nouveaux bâtiments ou pour l'agrandissement de structures existantes**.

*Certains achats de matériel peuvent être considérés comme des dépenses admissibles dans le cadre des propositions lorsque le projet répond aux objectifs globaux et aux critères d'évaluation des fonds et lorsqu'une justification claire est donnée et expliquée dans la proposition.

**Certains financements uniques peuvent être offerts par le gouvernement, mais pas nécessairement sous l'autorité du Groupe de travail sur le logement.

Processus d'examen et de sélection

Lorsque les examinatrices et les examinateurs repèrent des propositions ou des occasions de collaboration semblables, le Groupe de travail sur le logement peut demander aux auteures et auteurs de demandes de travailler ensemble dans le but d'encourager les partenariats.

Les propositions de projets seront soumises à un processus d'examen en deux étapes. Le Groupe de travail sur le logement examinera et évaluera les soumissions à l'aide des critères établis. Le MSSC examinera et approuvera un certain nombre de projets recommandés par le Groupe de travail sur le logement.

En raison des limites de financement, les propositions recommandées au MSSC ne seront pas toutes approuvées. Il reviendra au MSSC de décider de financer ou non les projets. Les auteures et auteurs des demandes non retenues peuvent demander une rétroaction sur leur proposition auprès du MSSC et/ou du Groupe de travail sur le logement.

Directives relatives à la soumission des propositions

Les auteures et auteurs de demandes doivent présenter leurs propositions à l'aide du formulaire de soumission prévu à cet effet et veiller à ce que les critères obligatoires soient respectés. Si un projet met en jeu plusieurs collectivités ou emplacements, il devrait être présenté comme une seule proposition intégrée.

Les lettres de recommandation ne sont pas nécessaires, bien que les auteures et auteurs de demandes puissent présenter des lettres de partenariat ou des protocoles d'entente afin d'indiquer une collaboration officielle pour un projet.

Si au moins deux auteures ou auteurs de demande collaborent à l'élaboration d'une proposition, il est fortement recommandé de présenter une proposition conjointe plutôt que de soumettre des propositions distinctes. Encourager la collaboration et les partenariats est un objectif clé et le comité d'examen en tiendra compte au moment d'étudier et de noter les propositions.

Les auteures et auteurs de demandes devraient acheminer leur formulaire de soumission de proposition dûment rempli à l'adresse dstransformation.css@ontario.ca, au plus tard à **17 h, le 24 avril 2015.**

Sinon, les copies papier peuvent être envoyées à l'adresse suivante :

Groupe de travail sur le logement pour les personnes ayant une déficience intellectuelle - déclaration d'intérêt

a/s de Allan Devlin, conseiller principal en politiques
Direction des politiques de soutien communautaire
Ministère des Services sociaux et communautaires
80, rue Grosvenor
4e étage, édifice Hepburn
Toronto (Ontario) M7A 1E9

Les soumissions reçues après cette date et cette heure ne seront pas examinées dans le cadre du processus de déclaration d'intérêt actuel. Les auteures et auteurs de demandes recevront un accusé de réception de leur proposition électronique et/ou en format papier. Les coordonnées de la principale personne-ressource doivent être indiquées au cas où l'auteur ou l'auteure de la demande devrait être contacté(e).

Contenu des propositions

Toutes les propositions doivent montrer de quelle(s) façon(s) les projets proposés sont directement liés aux objectifs et à l'intention de la déclaration d'intérêt. L'impact ou les résultats potentiels du projet doivent être clairement énoncés. Dans le même ordre d'idées, les propositions devraient s'attarder à des détails précis, pertinents et mesurables au sujet du projet, y compris les activités prévues, les jalons et les résultats attendus, plutôt qu'à des énoncés généraux sur des valeurs ou des concepts théoriques.

Reddition de comptes en matière de rendement et communication de l'information financière

Tous les projets sélectionnés pour un financement devront prévoir des comptes rendus sur les indicateurs de rendement. Le MSSC déterminera toutes les exigences en matière de rapports pour les soumissions retenues et il les inclura dans l'accord de financement avec la personne morale.

Tel qu'il est mentionné dans le formulaire de soumission de proposition, chaque proposition doit également inclure des résultats mesurables ainsi que les indicateurs à utiliser. Lorsque les projets proposés durent plus longtemps qu'un exercice financier et quand le financement demandé est pour deux années, le MSSC poursuivra le financement pour la deuxième année à condition qu'un compte rendu satisfaisant sur les jalons, les indicateurs de rendement et la responsabilité financière lui soit transmis. Comme il s'agit de projets de démonstration, le MSSC peut demander aux responsables des projets de prendre part à une évaluation et de consentir à partager de l'information sur le projet plus ouvertement.

Renseignements supplémentaires

Veillez noter que les principales expressions employées dans le présent document sont définies dans le glossaire ci-joint (annexe). Des questions et réponses liées à la déclaration d'intérêt sont également incluses sur le site Web du ministère.

Si vous avez d'autres questions, veuillez communiquer avec Allan Devlin par courriel à allan.devlin@ontario.ca ou par téléphone au 416 325-1950.

Available in English.

Annexe: Glossaire

Financement de transition : Quand vous vous attendez à obtenir un financement plus tard et que vous avez besoin d'un financement à court terme, entre deux projets par exemple, pour continuer de fonctionner.

Dépenses en immobilisations (secondaires/ importantes) : Les immobilisations font référence au financement utilisé pour créer de nouveaux bâtiments, pour faire des agrandissements ou des rénovations ou pour changer l'utilisation de la structure, par opposition au financement de fonctionnement pour assurer des services et des soutiens à des personnes de façon continue. Les immobilisations importantes désignent de grands projets, comme un nouvel édifice ou des rénovations majeures. Les immobilisations secondaires font référence à des rénovations ou à des mises à niveau de moindre envergure pour un bâtiment (p. ex. le remplacement du toit ou de fenêtres).

Projet de démonstration : Un projet qui vise à montrer comment une idée précise (p. ex. un modèle de logement) donnera de bons résultats. « Projet pilote » est une autre expression souvent utilisée.

Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle (SOPDI):

Les SOPDI sont les neuf principaux points de contact en Ontario pour les personnes qui demandent des renseignements sur les services et les soutiens aux personnes qui ont une déficience intellectuelle qui sont offerts dans leur collectivité ainsi que le seul point d'accès pour les personnes qui désirent présenter une demande afin d'obtenir des services et des soutiens pour les adultes ayant une déficience intellectuelle financés par le MSSC.

Admissible aux services pour les personnes ayant une déficience intellectuelle :

Lorsqu'il est confirmé que la personne est une résidente de l'Ontario âgée de 18 ans ou plus qui a une déficience intellectuelle définie dans la *Loi de 2008 sur les services et soutiens favorisant l'inclusion sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle* et qu'elle est donc admissible pour présenter une demande afin d'obtenir des services et des soutiens aux adultes ayant une déficience intellectuelle financés par le MSSC. La personne peut être jugée admissible et recevoir ou ne pas recevoir actuellement des services ou des soutiens aux personnes ayant une déficience intellectuelle financés par le MSSC.

Logement innovateur : Une association, une société, un partenariat, une propriété, un fonds ou un particulier légal ou légalement constitué. La personne morale est en mesure 1) de conclure des ententes ou des contrats, 2) d'assumer des responsabilités, 3) de contracter et de rembourser des dettes, 4) de poursuivre et d'être poursuivie elle-même en justice, et 5) d'être tenue responsable d'activités illicites.

Personne morale : A lawful or legally standing association, corporation, partnership, proprietorship, trust, or individual. It has legal capacity to (1) enter into agreements or contracts, (2) assume obligations, (3) incur and pay debts, (4) sue and be sued in its own right, and (5) to be accountable for illegal activities.

Mesures/indicateurs de rendement :

Des secteurs clés à étudier au cours du fonctionnement d'un projet. Des indicateurs précis doivent être expliqués et peuvent être pris en compte. Le processus comprend l'évaluation des résultats et des activités d'un projet afin de déterminer ce qui a bien marché et ce qui doit être amélioré ou changé.

Reproduire : Faire quelque chose de la même manière ailleurs (« Comme le projet a donné de très bon résultats à London, nous voulons le reproduire à Kingston. »)